

BO 96-859 (Références : Arrêté du 23/11/1987 : 224-1.04, art. 4 ; 224-1.03 ; 224-1.07 ; 224-2.30 ; 224-2.37, art. 5 ; 224-4.01 ; 224-4.03 ; 224-4.08 ; 224-4.09)

Bateau Archi2 - BRZ13102

NOMBRE DE PASSAGERS AUTORISES : 12

VERIFICATION DE LA COQUE : ✓

VERIFICATION DES BOUDINS : ✓

VERIFICATION DU MOTEUR : ✓

VERIFICATION ARMEMENT 5^{ème} CATEGORIE - EMBARCATION LÉGÈRE DE PLAISANCE
(références : Arrêté du 23/11/1987 : 224-4.08) :

<i>ÉQUIPEMENT</i>	date de péremption	OK
- carte de circulation		✓
- cartes de navigation (GPS avec cartographie)		
- 1 mouillage	--	✓
- 2 pagaies	--	✓
- 1 anneau de remorquage	--	✓
- 1 gonfleur	--	✓
- 1 coupe gaz	--	✓
- 1 lampe - piles changées le 03 / 04 / 2009	--	✓
- fanaux (224 - 2. 37) - piles changées le 26 / 01 / 2006	--	✓
- 1 compas	--	✓
- 1 corne de brume	--	✓
- 3 feux à mains	05/2012	✓
- 1 extincteur 34B (224-2.30)	2013	✓
- 1 miroir		✓
- outils & bougies		✓

Le responsable des vérifications
Thierry HUCK

Le président de la section plongée de l'ASCI
Pierre GUYAVARC'H